

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00446

BILAN DE CLOTURE - MANDAT DE PILOTAGE DES ETUDES DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZA LA GRANGE A CHAMBOEUF

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 60 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 64

<u>Membres titulaires présents</u>:

Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL. M. Jean-Luc BASSON. M. Eric BERLIVET. Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, Bernard BONNET. M. M. Patrick BOUCHET. M. Gilles BOUDARD. M. Régis CADEGROS. Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, Christian M. Jean-Luc DEGRAIX, M. DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, Delphine JUSSELME, Christian JULIEN. Mme M. Robert Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. François DRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD.

M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,

M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20211125-D202100446I0

DATE D'AFFICHAGE :01 décembre 2021



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

BILAN DE CLOTURE - MANDAT DE PILOTAGE DES ETUDES DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZA LA GRANGE A CHAMBOEUF

Par décision n°2018-01392 du 20 décembre 2018, Saint-Etienne Métropole a conclu une convention de mandat avec la SPL Cap Métropole, lui confiant le suivi des études de faisabilité et de mise en œuvre opérationnelle du projet d'extension de la zone d'activités « La Grange » sur la commune de Chamboeuf.

Conformément à la convention de mandat, Cap Métropole a fait procéder au nom et pour le compte de Saint-Etienne Métropole à des études de maîtrise d'œuvre et de programmation urbaine, des études faune / flore, géotechniques et juridiques.

Saint-Etienne Métropole a ainsi engagé un montant de 92 748,72 € HT pour les études sur les 80 000 € HT estimés au bilan échéancier prévisionnel. A cela s'ajoute la rémunération du mandataire pour un montant de 23 450 € HT.

L'avancement opérationnel de ce mandat a permis à Saint-Etienne Métropole de préparer la concession d'aménagement présentée et approuvée lors du Bureau Métropolitain du 10 juin 2021. La suite de l'opération ZA La Grange se fait désormais sous concession d'aménagement conformément au traité signé entre les parties et notifié à l'aménageur le 12 juillet 2021.

Il est aujourd'hui nécessaire que le Bureau Métropolitain se prononce sur le bilan de clôture de la convention de mandat : les dépenses de l'opération réalisées au 07 octobre 2021 s'élèvent à 51 694,07 € HT, dont 31 644 € HT d'études et 20 050 € HT pour la rémunération du mandataire. Les prestataires ont envoyé leur facture au mandataire qui après validation les a transmises à Saint-Etienne Métropole pour paiement.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité,</u> à approuver le quitus de la mission de mandataire de Cap Métropole,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU